

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET**

Le dix-neuf mai deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Objet : RESULTATS DEFINITIFS EXERCICE 2024 BUDGET ANNEXE : Lotissement Imp. PIVOULET	Délibération n° 2025.05.19.042
---	---------------------------------------

Rapporteur : Tanguy THEBLINE

L'exercice budgétaire 2024 étant clos, il convient de constater les résultats de clôture, tels que présentés ci-après :

BUDGET ANNEXE LOT IMPASSE PIVOULET - RESULTAT EXERCICE 2024

DETERMINATION DU RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	0,00
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE 2023	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00

DETERMINATION DU RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	0,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2023	-1 265,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPENDRE AU COMPTE D001	1 265,00

Entendu cet exposé, il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver les résultats définitifs de l'exercice 2024 – budget annexe – Lotissement impasse Pivoulet et d'adopter la reprise des résultats définitifs au BP 2025.

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 24 Absents excusés Représentés : 5 Absent : /</p> <p>Date convocation : 13 mai 2025</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Patrice RENARD (pouvoir à F. CHEURET), Michaël TURPIN (pouvoir à P. PARADIS), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES), Christine COGNET (pouvoir à S. IZQUIERDO).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Natacha MARCHIPONT</p>
---	--

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent les résultats définitifs de l'exercice 2024 – budget annexe – Lotissement impasse Pivoulet et adoptent la reprise des résultats définitifs au BP 2025.

Voté à la majorité avec **25 POUR** et **4 ABSTENTIONS** [Georges DENEUVILLE, Sylvie IZQUIERDO, Guy BUSIDAN, Christine COGNET (pouvoir à S. IZQUIERDO)].

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Natacha MARCHIPONT
Secrétaire de séance,

Michel ROUGÉ
Maire,

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 24 Absents excusés Représentés : 5 Absent : /</p> <p>Date convocation : 13 mai 2025</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Patrice RENARD (pouvoir à F. CHEURET), Michaël TURPIN (pouvoir à P. PARADIS), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES), Christine COGNET (pouvoir à S. IZQUIERDO).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Natacha MARCHIPONT</p>
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>